

Sainte Marie, le 06 février 2025

N/Réf ARR/SG-Psdt/LH/n° 32500034
V/Réf S2024-1496

COUR DES COMPTES
13 rue Cambon
75100 Paris Cedex 01

Affaire suivie par Laurence HEBERT

A l'attention de

Monsieur Le Président de la Cour des Comptes
Monsieur Pierre MOSCOVICI
Madame La Présidente de la Deuxième Chambre
Madame Inès-Claire MERCEREAU

Objet : Contrôle des comptes de la gestion de la
Société Aéroportuaire Aéroport Réunion Roland
Garros – Exercices 2011-2023

**Monsieur le Président de la Cour des Comptes,
Madame la Présidente de la Deuxième Chambre,**

Par courrier reçu le 25 janvier 2025, vous nous avez adressé le rapport définitif relatif au contrôle opéré sur les comptes et la gestion de la Société Aéroport de La Réunion Roland-Garros, pour les exercices 2011 à 2023 et nous vous en remercions.

Nous partageons une très grande majorité des constats ayant conduit aux cinq recommandations et au rappel à la loi. En effet, les audits internes auxquels nous nous astreignons avaient déjà pointé ces besoins d'amélioration ou de correction, qui sont d'ailleurs déjà inscrits dans des plans d'actions.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos remarques sur les recommandations formulées et sur le rappel à la loi.

Projet de Recommandation n°1 (SA ARR/SG 2024) : bâtir un plan d'actions prenant en compte les risques liés à la situation financière de certaines compagnies :

Le risque « défaillance compagnie » est inscrit dans la cartographie des risques de l'entreprise et fait, en conséquence, l'objet d'un suivi régulier. Ce risque a, de plus, été mis à jour en 2023, dans le cadre du travail mené sur l'analyse des risques du plan stratégique 2023-2028. Les mesures d'atténuation ou de réduction des risques identifiées sont de trois ordres : rationalisation et optimisation des charges de fonctionnement, réduction du programme d'investissements et lissage du plan pluriannuel et enfin, amélioration et développement de la connectivité.



Projet de recommandation n° 2 (SA ARRG/DGAC, 2025) : réaliser l'inventaire physique des immobilisations pour le réconcilier avec l'inventaire comptable

Pour remédier à cette situation, la société confiera à un tiers, dès cette année, la réalisation de l'inventaire physique des immobilisations qui permettra de réaliser le rapprochement avec la base comptable des immobilisations et d'organiser sa mise à jour périodique.

Projet de recommandation n°3 (SA ARRG, 2025) : mettre en œuvre les contrôles de second niveau (hiérarchiques et indépendants) sur l'activité de stationnement

Le travail entamé depuis 2022, sous le contrôle des commissaires aux comptes, a permis la sécurisation des procédures, il se poursuit, notamment, avec la formalisation des process de contrôle.

Projet de recommandation n°4 (SA ARRG, 2025) : élaborer un plan de modernisation et d'amélioration de la rentabilité du fret.

Un projet visant la modernisation du fret est déjà en œuvre dans l'entreprise et se décline depuis 2019, dans l'objectif d'améliorer la performance de gestion de l'exploitation et commerciale. Ainsi, il englobe les sujets liés à l'organisation et aux process de travail, au matériel, aux infrastructures, tout en prenant en compte les enjeux de santé et de sécurité au travail qui sont forts dans ce secteur accidentogène et pénible. La performance énergétique est un autre des enjeux importants de ce plan de modernisation.

Enfin, nous signalons que l'augmentation des recettes, tirées de l'activité fret est un enjeu majeur à nos yeux et, qu'à ce titre, il figure à l'axe 5 de notre plan stratégique 2023-2026 qui porte sur la performance globale de nos activités.

Projet de recommandation n°5 (SA ARRG, 2026) : mettre en place un plan d'actions pour réduire l'absentéisme et les accidents du travail

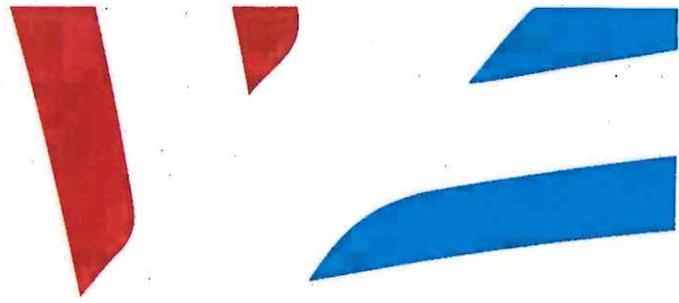
La société prend bonne note de cette recommandation qui recoupe une préoccupation qu'elle avait déjà et qui a été identifiée comme un autre enjeu majeur du plan stratégique 2023-2026. L'axe 2 de notre plan, qui cherche à consolider notre engagement en matière de développement durable et à valoriser notre capital humain, vise ainsi le niveau 4 de la grille de positionnement santé, sécurité au travail. Notre ambition étant de décliner à l'horizon 2026, une approche plus stratégique de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, centrée sur la prévention et le participatif.

Projet de recommandation n° 6 (SA ARRG, 2025) : améliorer le pilotage des achats, la planification et le suivi de l'exécution des marchés et partager les tableaux de suivi des risques avec les services utilisateurs.

Cet axe de progrès avait été identifié lors de l'audit interne mené en décembre 2023 sur le process achats de sorte que des premières actions correctrices ont déjà été apportées. Le travail sur le pilotage et la planification des achats bien engagé, se poursuit en 2025.

Projet de rappel au droit n° 1 (SA ARRG DGAC 2024) : respecter l'article 61 du cahier des charges de la concession pour les projets d'investissements.

La société partage le constat établi et a déjà corrigé le mode opératoire pour se conformer aux dispositions applicables.



Pour conclure, en un peu plus de dix ans d'existence, la société a réalisé une réelle progression que la Cour a soulignée et nous l'en remercions.

La performance financière est effectivement au rendez-vous et nous souhaitons en remercier, en premier lieu, les collaborateurs qui se sont dépassés, soucieux de répondre aux besoins de transport du territoire et de sa population. Des collaborateurs qui ont su faire preuve de résilience pour traverser les périodes de turbulences et d'incertitudes, notamment, sur les cinq dernières années avec la crise des gilets jaunes puis la crise sanitaire qui a durement frappé notre secteur plus récemment.

La reprise d'activité après la crise COVID a été tout aussi brutale que la chute du trafic qui en avait découlé. L'entreprise a fait face, avec ses salariés, qui ont répondu présents et se sont mis en ordre de marche pour traiter les passagers, plus nombreux qu'attendus, dans une aérogare, mise en chantier, et en pleine exploitation.

Nous remercions également notre gouvernance, nos actionnaires et notre Conseil de surveillance qui accompagnent et soutiennent le développement de l'entreprise, avec un œil attentif et avisé.

Les progrès ont été nombreux, et il y en aura d'autres, notamment parce que nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue. C'est dans cet esprit que nous mettrons en œuvre les recommandations de la Cour.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, **Monsieur le Président de la Cour des Comptes, Madame la Présidente de la Deuxième Chambre de la Cour des Comptes**, l'expression de nos respectueuses salutations.

S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
capital de 148 000 euros - SIRET : 528 194 434 00015
sise Aéroport Roland Garros
97438 SAINTE-MARIE
Tél : 0262 48 80 00 - Fax : 0262 48 80 46

Le Président du Directoire, par intérim



Christian FOUYER